

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Novembre 2020

227x20

EXONERATION DE LOYERS POUR LES ENTREPRISES LOCATAIRES DE LA VILLE

Afin de soutenir les entreprises locales locataires de la commune, dont l'activité est impactée par le COVID 19, la commune des Pennes Mirabeau a mis en place un plan de soutien.

Il s'agit ainsi d'éviter la fragilisation de la trésorerie de ces activités.

Dans ces conditions et dans un contexte très exceptionnel, il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder un remboursement de loyers pour les entreprises locataires de la commune, pour la période du mois de Novembre 2020.

La liste des locataires concernés est la suivante :

Noms	Adresses des locaux	Montants des loyers
Provence Paysage Méditerranée (PPM)	Terrain RD 6 Plan de Campagne	570,85€
ROUJAJO (Barbier)	RN 113 – Quartier du Tunnel	862,33€
Atelier Pierre CHABRUT	15 Av Victor Hugo	142,45€
Galaxy Geek	98 Av F.Mitterrand – La Gavotte	150€
Rêve de Fil	4 Rue Marcel Liotard	120€

Le montant total de ces exonérations est de **1 845,63€**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

– DECIDE d'accorder un remboursement de loyers pour les entreprises locataires de la commune dont la liste et la période du remboursement sont précisées ci-dessus.

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Novembre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI